

A.S.A de COULAURES  
Mairie  
24420 COULAURES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de COULAURES s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent.

Mr PUYMALY Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_1**

**Objet :** Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PUYMALY Jean-Marc, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr GALVAGNON Vincent, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PUYMALY Jean-Marc



Le Président,  
Mr GALVAGNON Vincent



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de COULAURES  
Mairie  
24420 COULAURES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de COULAURES s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent.

Mr PUYMALY Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_2**

**Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	4 118,82 €
* résultat antérieur :	16 632,86 €
* TOTAL A AFFECTER :	20 751,68 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	0,00 €
* solde des restes à réaliser :	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 20 751,68 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PUYMALY Jean-Marc



Le Président,  
Mr GALVAGNON Vincent



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de COULAURES  
Mairie  
24420 COULAURES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de COULAURES s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent.

Mr PUYMALY Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_3**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026, Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Total de Fonctionnement Dépenses = 33 460,00 €

Total de Fonctionnement Recettes = 33 460,00 €

Total Investissement Dépenses = 11 000,00 €

Total Investissement Recettes = 11 000,00 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

D'AUTORISER le Président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PUYMALY Jean-Marc



Le Président,  
Mr GALVAGNON Vincent



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de COULAURES  
Mairie  
24420 COULAURES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de COULAURES s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent.

Mr PUYMALY Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_4**

**Objet :** Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PUYMALY Jean-Marc



Le Président,  
Mr GALVAGNON Vincent



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de COULAURES  
Mairie  
24420 COULAURES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de COULAURES s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent.

Mr PUYMALY Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_5**

**Objet :** Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GAVAGNON Vincent, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des couts de reviens des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement : 270,00 € / module - Appel en Juin
- Consommation : 0,17€ / m<sup>3</sup> - Appel en Novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PUYMALY Jean-Marc



Le Président,  
Mr GALVAGNON Vincent



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de COULAURES  
Mairie  
24420 COULAURES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 30 Mars 2026 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de COULAURES s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent.

Mr PUYMALY Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_6**

**Objet :** Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses, la liste des souscriptions de chaque membre ainsi que les demandes de modifications reçues.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

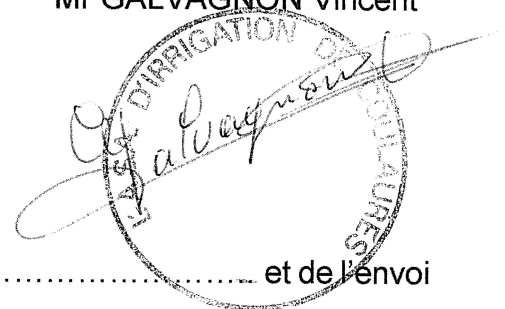
LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module
ASSELDOR	LA FERME DE L'OIE	ASSELDOR	LA FERME DE L'OIE	5
COMMUNE	DE COULAURES	COMMUNE	DE COULAURES	2
GAEC	LALET	BOST	CLAUDE	7
GALVAGNON	VINCENT	GALVAGNON	VINCENT	9
MONTET	XAVIER	MONTET	XAVIER	1
PUYMALY	JEAN MARC	PUYMALY	JEAN MARC	3
GAEC	LALET	PUYMALY	JEAN MARC	2
SIORAC	PIERRETTE	SIORAC	PIERRETTE	1

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr PUYMALY Jean-Marc



Le Président,  
Mr GALVAGNON Vincent




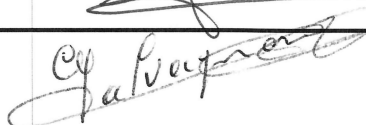




Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

Mairie 24420 COULAURES

Liste d'émargement du syndicat

Date : ..... 30 Mars 2026 .....

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
<b>MR BOST RAPHAEL</b> 2666 ROUTE DES 5 FOURS - LALET 24420 COULAURES	Membre		
<b>MR BOST CLAUDE</b> 85 CHEMIN DE LA PETITE COMBE - LALET 24420 COULAURES	Membre		
<b>COMMUNE DE COULAURES</b> 2 RUE PAUL MAGNAT - LE BOURG 24420 COULAURES	Membre		
<b>MR GALVAGNON VINCENT</b> 125 CHEMIN DES GARDES - LALET 24420 COULAURES	Président		
<b>Le Président d'Asseldor</b> Bd des Saveurs-CréVallée Nord 24060 PERIGUEUX Cedex 9	Membre		
<b>MR MONTET XAVIER</b> 319 IMPASSE DES TUISSRANS - LA DENARIE 24420 COULAURES	Membre		
<b>MR PUYMALY JEAN MARC</b> 654 ROUTE DU CHÂTEAU - PLAMONT 24160 St Germain des Près	Vice Président		
<b>MME SIORAC PIERRETTE</b> 25 RUE GAMBETTA 24160 EXCIDEUIL	Membre		